

RÈGLEMENT (CE) N° 1336/2003 DE LA COMMISSION
du 25 juillet 2003

modifiant le règlement (CE) n° 2076/2002 en ce qui concerne le maintien de l'utilisation des substances énumérées à l'annexe II

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 91/414/CEE du Conseil du 15 juillet 1991 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques ⁽¹⁾, modifiée en dernier lieu par la directive 2003/70/CE de la Commission ⁽²⁾, et notamment son article 8, paragraphe 2, quatrième alinéa,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (CE) n° 2076/2002 de la Commission ⁽³⁾ contient des dispositions concernant la non-inclusion de certaines substances actives à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, ainsi que le retrait des autorisations relatives à des produits phytopharmaceutiques contenant ces substances actives. En ce qui concerne les utilisations pour lesquelles des preuves techniques supplémentaires ont été fournies eu égard à l'absolue nécessité de continuer à utiliser la substance active et à l'absence d'une solution de rechange efficace, des mesures temporaires devraient être prises pour permettre le développement d'autres solutions.
- (2) Les États membres ont présenté de nouvelles preuves démontrant la nécessité d'ultérieures utilisations essentielles. Ces informations ont été évaluées par la Commission en concertation avec les experts des États membres. Des dérogations ne devraient être accordées que dans des cas qui semblent justifiés et qui ne suscitent aucune

crainte et se limiter à la lutte contre les organismes nuisibles pour lesquels il n'existe pas de solution de rechange efficace.

- (3) Certaines substances actives sont couvertes à la fois par la troisième et la quatrième phase du programme de travail en raison de leur relation chimique ou à cause de leur utilisation spécifique. Afin d'éviter des incohérences, il convient d'apporter les adaptations qui s'imposent à l'annexe II du règlement (CE) n° 2076/2002.
- (4) Il importe dès lors de modifier le règlement (CE) n° 2076/2002 en conséquence.
- (5) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (CE) n° 2076/2002 est remplacée par le texte de l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le septième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 25 juillet 2003.

Par la Commission

David BYRNE

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO L 230 du 19.8.1991, p. 1.

⁽²⁾ JO L 184 du 23.7.2003, p. 9.

⁽³⁾ JO L 319 du 23.11.2002, p. 3.

ANNEXE

«ANNEXE II

Liste des autorisations visées à l'article 2, paragraphe 3

Colonne A	Colonne B	Colonne C
Substance active	État membre	Utilisation
2-aminobutane	Royaume-Uni Irlande	Pommes de terre de semence stockées Pommes de terre de semence stockées
1,3 dichloropropène (cis)	Pays-Bas	Bulbes de fleurs, fraises, légumes, pépinières fruitières, plantes vivaces et reconstitution de vergers
4-CPA(4-acide chlorophénoxyacétique)	Grèce Espagne	Raisins (sans pépins) Tomates, aubergines
Acifluorène	Italie	Fèves de soja
Azaconazole	Belgique Pays-Bas Royaume-Uni	Poivrons doux, tomates, traitement des blessures des arbres Tomates Plantes ornementales
Benfuresate	Espagne	Coton
Bromacil	France	Lavande, lavandin
Bromopropylate	Belgique Italie Espagne	Haricots Fruits à pépins, vin Citrons, tomates, fruits à pépins, vigne
Hydroxyde de calcium [chaux éteinte (*)]	Pays-Bas	Fruits
Cartap	Italie	Fruits à pépins, fruits à noyau, tomates, aubergines, poivrons, melons, courge, plantes ornementales
Chinométhionate	Grèce Espagne	Melons, pastèques Cucurbitacées
Chlorfenvinfos	Danemark Allemagne Irlande France Pays-Bas Suède Portugal Espagne	Choux, Petits radis, radis, carottes, oignons, céleris, choux, concombres, colza oléagineux Carottes, panais, choux, rutabagas Champignons, asperges, cresson, radis, épinards, salade de blé, cornichons, courgettes, oignons, échalotes, carottes, céleris-raves, poireaux, céleri, persil, aulx, choux, navets Choux, oignons, carottes, Brassicées, rutabagas, navets, radis, radis noirs, poireaux, céleris-raves Choux cabus et rutabagas Brassicées Brassicées
Cyanazine	Royaume-Uni Suède Irlande	Pois, haricots, Brassicées, narcisses, colza oléagineux, <i>Allium</i> , sylviculture Colza oléagineux et cornichons Oignons
Dalapon	Italie	Riz

Colonne A	Colonne B	Colonne C
Substance active	État membre	Utilisation
Ethion	France	Carottes, persil, céleris, céleris-raves, aulx, échalotes, oignons, poireaux, choux
Dikegulac	Allemagne	Plantes ornementales (sous serre)
Dimefuron	Allemagne	Colza oléagineux
Dinobuton	Espagne	Fruits à pépins
Dipropylthiocarba-mate de S-éthyle (EPTC)	Portugal	Pommes de terre
Fenpropathrine	Royaume-Uni	Baies (groseilles à grappes noires)
Fenuron	Royaume-Uni	Pois, haricots, épinards
Fluméthraline	Portugal Espagne	Tabac Tabac
Fomesafène	Royaume-Uni France Italie	Pois, haricots, lupin Fèves de soja, haricots Fèves de soja, haricots, pois
Furalaxyl	Irlande	Plantes ornementales
Furathiocarb	Belgique	Poireaux
Haloxyfop	Danemark	Culture de semences de féтуque rouge et lits de semis de plantes ornementales
Heptenophos	Irlande Italie	Plantes ornementales, concombres, tomates, laitue, Choux, haricots verts, laitue
Hexazinone	Autriche France Irlande Espagne	Conifères Conifères, lavande, lavandin, sauge sclarée, réglisse, luzerne, canne à sucre Conifères Conifères, luzerne
Imazapyr	Irlande Portugal	Sylviculture Champs non ensemencés
Iminoctadine	Grèce	Tomates sous plastique
Mépronil	Autriche	Laitue
Métobromuron	Belgique Espagne Allemagne France	Mâche, haricots, pommes de terre Pommes de terre Mâche, haricots, tabac Mâches
Metoxuron	Belgique France Irlande Luxembourg Pays-Bas Royaume-Uni	Carottes, pommes de terre Carottes Carottes Carottes, pommes de terre Carottes, pommes de terre, iris, glaieuls Carottes, panais

Colonne A	Colonne B	Colonne C
Substance active	État membre	Utilisation
Naptalam	Espagne	Melons, pastèques
	France	Melons
Ométhoate	Autriche	Plantes ornementales
Orbencarb	Autriche	Lupin
Oxadixyl	Belgique	Traitement des semences de pois
Oxycarboxin	Royaume-Uni	Plantes ornementales
	Autriche	Plantes ornementales
	Grèce	Plantes ornementales, fleurs
	Espagne	Plantes ornementales
	Irlande	Pelouse en plaque
Pébulate	Grèce	Tabac
Pentanochlore	Royaume-Uni	Ombellifères, herbes, plantes ornementales
Prométryne	Royaume-Uni	Ombellifères, <i>Allium</i> , herbes
	Espagne	Carottes, céleris, coton, pois chiches, pois, lentilles
	Grèce	Coton
	Irlande	Carottes, persil, céleris, panais
	Portugal	Pommes de terres, carottes, persil, poireaux, pois
	France	Céleri, céleris-raves, lentilles, poireaux
Pyridafenthion	Espagne	Vin, pelouse, citron
Resmethrine	Royaume-Uni	Champignons
Poudre minérale (*)	Autriche	Sylviculture
Sethoxydim	Autriche	Fraises
	Belgique	Poireaux, haricots, choux
	Italie	Légumes
Nitrate d'argent	Pays-Bas	Concombres et cornichons de semence
Monochloracétate de sodium	Royaume-Uni	Brassicées, <i>Allium</i> , baies, houblon
	Irlande	Choux, choux de Bruxelles, choux verts
Hyposulfite d'argent	Danemark	Fleurs coupées, plantes en pot
Sulfotep	Allemagne	Plantes ornementales et légumes sous serre
Phénols de goudron (*)	Irlande	Utilisation comme désinfectant
	Royaume-Uni	Utilisation comme désinfectant
Temephos	Espagne	Riz
Terbacil	Espagne	Menthe
	France	Arnica, mélilot jaune, mélisse, menthe poivrée, origan, pensées sauvages, romarin, sarriette des montagnes, sauge, thym
	Grèce	Plantes aromatiques
	Royaume-Uni	Plantes aromatiques et pharmaceutiques

Colonne A	Colonne B	Colonne C
Substance active	État membre	Utilisation
Terbufos	Grèce	Betterave sucrière
Terbutryne	Royaume-Uni Espagne Irlande	Pois, haricots, lupin Agrumes Pois, haricots verts
Tétradifon	Espagne Irlande	Agrumes, cucurbitacées, tomates, raisins Tomates, concombres, plantes ornementales de pépinière
Triazophos	Irlande	Carottes
Triforine	Autriche Danemark	Haricots verts, concombres, cultures de plantes ornementales, roses Pommes, poires, groseilles à grappes noires, groseilles à grappes rouges et groseilles à maquereaux
Vamidothion	Belgique Espagne Italie Portugal	Pommes, arboriculture Fruits à pépins Fruits à pépins Pommes, poires

(*) Cette substance active est autorisée à rester sur le marché pour les utilisations mentionnées dans l'attente de la finalisation des procédures au titre de la quatrième phase du programme de travail lancée par le règlement (CE) n° 1112/2002 de la Commission.»